



DELIBÉRATIONS N°114

CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 JUILLET 2022

DEL 2022.07.06/114

Thème :

AFFAIRES SCOLAIRES

Objet :

Subventions aux activités pédagogiques - École de Fortville/ Année scolaire 2021-2022 : « Classe montagne 05 pour les CM1 »

Convocation :

Date : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 29

Nombre de suffrages

exprimés : 33

Le **mercredi 06 juillet 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Renaud PONS, Francine DAERDEN

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

- VU** La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- VU** La circulaire n° 2005-1 du 05 janvier 2005 relative aux séjours courts et aux classes de découverte.
- VU** La circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013 relative aux transports et à l'encadrement des sorties et voyages scolaires.
- VU** la délibération CP-22-04-1280 du Conseil Départemental des Hautes Alpes portant sur le dispositif « classe montagne 05 », favorisant le départ en classes transplantées des élèves haut-alpins dans des centres d'hébergement du département.
- CONSIDERANT** l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Briançon.
- CONSIDERANT** que le Conseil Départemental a rendu éligible le projet de classe transplantée pour les CM1 de l'école de Fortville.
- CONSIDERANT** que le Conseil Départemental participe à hauteur de 90 euros par enfant pour l'hébergement et prend en charge un transport aller-retour entre l'école et le lieu d'hébergement.
- CONSIDERANT** que l'école de FORTVILLE a organisé une classe transplantée à Ristolas au centre Le Fontenil pour les élèves de CM1 (19 enfants), du 30 mai au 02 juin 2022 pour un budget prévisionnel de 4285,00 € détaillé ci-dessous.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Libellés	Montants en euros	Libellés	Montants en euros
Hébergement en pension complète	3585,00	Participation familles	1216,00
Transport bus	470,00	Subventions :	
Visites	230,00	- Conseil Départemental	1710,00
		- Conseil Départemental (transport)	470,00
		- Commune	760,00
		Autres participations :	
		-Coopérative	129,00
TOTAL	4285,00	TOTAL	4285,00

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022_07_114-DE
Reçu le 12/07/2022
Publié le 12/07/2022

CONSIDERANT les travaux de la commission « Vie quotidienne, Jeunesse et Sports » réunie le 04 juillet 2022.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver ce plan de financement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES SCOLAIRES DEL 2022.07.06/114

PUBLIÉE LE : **12 JUL. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

